

La liberté d'opinion illimitée ?

La liberté d'opinion, inscrite depuis 1848 dans la Constitution luxembourgeoise, garantit le droit à la liberté d'expression. Pourtant, celle-ci n'est pas illimitée.

M1

Le droit à la liberté d'expression et ses limites

Art. 24 de la Constitution

La liberté de manifester ses opinions par la parole en toutes matières, et la liberté de la presse sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'exercice de ces libertés
- La censure ne pourra jamais être établie (*Révision du 2 juin 1999*)

Art. 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Code pénal : Chapitre VI - Du racisme, du révisionnisme et d'autres discriminations

Art. 457-1 (article adapté)
Est puni d'un emprisonnement de huit jours à deux ans et d'une amende de 251 € à 25.000 € ou de l'une de ces peines seulement :
quiconque,

- soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics,
- soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics,
- soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public,
- soit par tout moyen de communication audiovisuelle, incite (...) à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, physique ou morale (...)

Art.457-2: quiconque appartient à une organisation dont les objectifs ou les activités consistent à commettre l'un des actes prévus au paragraphe 1) du présent article; (...)

Art. 457-3 (...) qui (...) a contesté, minimisé, justifié ou nié l'existence d'un ou de plusieurs génocides (...), des crimes contre l'humanité et crimes de guerres (...)

Code pénal : Chapitre VI - Du racisme, du révisionnisme et d'autres discriminations

Art. 454 (article adapté)
Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques ou morales à raison :

- de leur origine,
- de leur couleur de peau,
- de leur sexe,
- de leur orientation sexuelle,
- de leur situation de famille,
- de leur état de santé,
- de leur handicap,
- de leurs mœurs,
- de leurs opinions politiques ou philosophiques,
- de leurs activités syndicales,
- de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

S'agit-il encore de liberté d'opinion ?

Le 22 juin 2012, un groupe luxembourgeois de médias publiait un article intitulé : « Gemeng Kielen : Haus fir Flüchtlinge kaaft ». Les commentaires xénophobes ci-dessous sont ensuite apparus sur la page Facebook du groupe médias :

Les commentaires sur internet

Trad. du luxembourgeois



Person B - 22.06.2012

Cette maison devrait partir en fumée, comme toutes les autres maisons qui ont été acquises très chères pour y loger de la racaille, pffffff brûler.

Mellen Antweren

Person C - 22.06.2012

Je crains qu'il ne va plus durer 20 ans avant que quelqu'un avec une moustache reprendra le pouvoir de la parole pour hypnotiser la foule et faire le grand nettoyage..., à la différence qu'il ne s'agira là pas de juifs...! (Peut-être que je ne le crains pas.)

Mellen Antweren

Person A - 22.06.2012

Une lecture pareille me fait vomir!! Nous ne recevons rien tandis qu'on met tout dans le c... des autres!!! Il faudrait mieux les enc... d'une fusée pour les envoyer dans leur terre d'origine!!! Comment ne pas devenir raciste dans de telles circonstances? Cette injustice à l'égard des Luxembourgeois est dégueulasse.

Mellen Antweren

Person D - 22.06.2012

Toujours plus de femmes violées, ça existait autrefois? Contrôleurs de bus et de train roués de coups. Vieillards attaqués pour 5 euros. Cambriolages fréquents. Des enfants qui se font voler leurs mobiles et leur argent etc. ... Des vidéos et des plaintes qui confirment le fait que CE SONT DES RÉFUGIÉS!!!! Ainsi, on nous vole. Plus on en accueille, plus on est volé!

Mellen Antweren

Les suites juridiques

Six jours plus tard, le parquet signale ces propos xénophobes à la police, qui doit donc établir l'identité de leurs auteurs. Les prévenus sont convoqués et admettent avoir écrit ces commentaires. Ils déclarent ne pas savoir que leurs propos tombaient sous le coup de la loi pénale. Ils auraient uniquement publié leur propre opinion en réaction à l'article.

Source : <https://justice.public.lu/fr/actualites/2013/02/jugement-incitation-haine.html>

Le tribunal a rendu le jugement suivant :

A, B et D sont condamnés à 6 mois de prison avec sursis. Au cours des cinq prochaines années, ils ne doivent pas être passibles de sanction.

C est condamné à 6 mois de prison ferme.

- Analysez M1. Quels textes expriment des principes généraux ? Lesquels s'intéressent à la mise en pratique de ces principes ?
- Dressez un tableau sur l'art. 454 du Code pénal luxembourgeois. Vous y indiquerez un exemple du quotidien pour chaque motif de discrimination.
- Évaluez les déclarations de M2. Relèvent-elles encore de la liberté d'opinion ? Comparez avec M1. En quoi les commentaires enfreignent-ils la loi ?
- Commentez le jugement. Les peines sont-elles adéquates ? Justifiez votre point de vue !